



PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du Conseil de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au siège social de la CMQ, au 1130, route de l'Église, à Québec, arrondissement de Sainte-Foy-Sillery, à 17 h, le 24 septembre 2009.

Sont présents formant quorum:

- M. le maire Marcel Corriveau, Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président du conseil
- Mme la mairesse Danielle Roy-Marinelli, Lévis, vice-présidente du comité exécutif
- M. le préfet Henri Cloutier, MRC de La Côte-de-Beaupré
- M. le préfet Michel Giroux, MRC de La Jacques-Cartier
- M. le préfet Jean-Pierre Turcotte, MRC de L'Île-d'Orléans
- Mme la conseillère Carole Bégin-Giroux, Québec
- M. le conseiller André Demers, Québec
- Mme la conseillère Denise Trudel, Québec
- M. le conseiller François Picard, Québec
- M. le conseiller Conrad Verret, Québec
- M. le conseiller Jean-Pierre Bazinet, Lévis
- M. le conseiller Jean-Claude Bouchard, Lévis
- Mme la conseillère Anne Ladouceur, Lévis

Sont absents :

- M. le maire Régis Labeaume, Québec, président
- M. le conseiller Patrick Paquet, Québec
- M. le conseiller Jean-Luc Daigle, Lévis
- M. le conseiller Jean-Marie Matte, Québec

Sont également présents :

- M. Marc Rondeau, directeur général
- M. Benoît Massicotte, secrétaire

Ouverture de la séance

La séance est ouverte et présidée par M. Marcel Corriveau, vice-président du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° C-2009-54

Sur proposition de Mme Danielle Roy-Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

D'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout des points suivants :

- o 4. a) 3° Remplacement de l'annexe « Projet d'entente » ;
- o 4. b) 2° Ajout au projet de rapport annuel 2008 de l'annexe « Mot du directeur général » ;
- o 5. s) Lettre adressée à M. David A. Ullrich, directeur exécutif de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, par M. Marc Doucet, greffier de la Ville de Rimouski, datée du 10 septembre 2009 et relative à l'adhésion de la Ville de Rimouski à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 2009-2010 ;
- o 6. a) Modification au calendrier des séances du conseil.

Adoptée

Approbation des procès-verbaux des séances tenues les 23 avril, 21 mai, 18 juin et 3 septembre 2009

Résolution n° C-2009-55

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

D'approuver les procès-verbaux des séances tenues les 23 avril, 21 mai, 18 juin et 3 septembre 2009.

Adoptée

Virement de crédits

Résolution n° C-2009-56

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, appuyée par Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

D'autoriser un virement de crédits de 30 000 \$ à même le solde du poste budgétaire « événements à caractère métropolitain » au poste d' « immobilisation des ameublements et équipement de bureau ».

Référence : Mémoire du 17 septembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-112
Responsable : Directeur général

Adoptée

Modifications aux pouvoirs de signatures des effets bancaires

Résolution n° C-2009-57

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, il est unanimement résolu :

D'autoriser le secrétaire de la CMQ à signer, pour et au nom de la corporation, les effets bancaires.

Référence : Mémoire du 24 septembre 2009
Responsable : Adjoint à la direction générale

Adoptée

Entente avec la Ville de Québec sur les technologies de l'information et des télécommunications

Résolution n° C-2009-58

Sur proposition de M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, appuyée par M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

D'autoriser le renouvellement de l'entente entre la Communauté métropolitaine de Québec et la Ville de Québec sur l'utilisation des services des technologies de l'information et des télécommunications pour la période du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2012, selon les termes et les modalités substantiellement conformes au projet d'entente et ses annexes jointes au présent mémoire.

D'autoriser la vice-présidente du comité exécutif, Mme Danielle Roy Marinelli, et le secrétaire, M. Benoît Massicotte, ou, à défaut, le directeur général, M. Marc Rondeau, à signer l'entente à intervenir et tous les documents nécessaires en application de la présente résolution.

Référence : Mémoire du 24 septembre 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-213
Responsable : Adjoint à la direction générale

Adoptée

Dépôt du certificat du trésorier

Résolution n° C-2009-59

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, appuyée par M. François Picard, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du certificat déposé par le trésorier de la Communauté métropolitaine de Québec concernant les crédits nécessaires au cours de l'exercice financier 2010 à la prise en charge des obligations contractées par la CMQ au cours d'exercices financiers antérieurs.

Référence : Mémoire du 17 septembre 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée

Rapport annuel 2008

Résolution n° C-2009-60

Sur proposition de M. Conrad Verret, conseiller de Québec, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du *Rapport annuel 2008* de la CMQ.

Référence : Mémoire du 15 septembre 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée

Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent – Proposition d'affaire

Résolution n° C-2009-61

Sur proposition de M. François Picard, conseiller de Québec, appuyée par Mme Denise Trudel, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte de la proposition d'affaire déposée par le président de la CMQ auprès de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

D'autoriser le président, le cas échéant, à signer une entente avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour les années 2010, 2011, 2012, 2013 et 2014 sur la base du contenu de cette proposition d'affaire.

Référence : Mémoire du 15 septembre 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée

Dépôt pour prise d'acte du profil socio-économique de la CMQ et des portraits statistiques municipaux

Résolution n° C-2009-62

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, il est unanimement résolu :

De prendre acte du dépôt du profil socio-économique de la CMQ et des portraits statistiques municipaux.

Référence : Mémoire du 17 septembre 2009
Responsable : Conseillère en planification du développement économique

Adoptée

Report du dépôt du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement

Résolution n° C-2009-63

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

De reporter la date d'adoption du projet de schéma métropolitain d'aménagement et de développement du territoire à celle qui sera retenue par la nouvelle législation applicable à la CMQ en matière d'aménagement du territoire.

Référence : Mémoire du 24 septembre 2009
Responsable : Directeur général

Adoptée

Adoption d'un règlement modifiant le règlement de contrôle intérimaire de la CMQ régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes

Résolution n° C-2009-64

Sur proposition de M. André Demers, conseiller de Québec, appuyée par M. Conrad Verret, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2009 – 32 modifiant le règlement de contrôle intérimaire régissant l'implantation, l'exploitation et le démantèlement d'éoliennes, tel qu'amendé.

Référence : Mémoire du 27 août 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée

Modification au RCI n° 2003 – 10 de la CMQ tel qu'amendé en lien avec la demande à portée collective de la Ville de Lévis (dossier 362070 de la CPTAQ)

Résolution n° C-2009-65

Sur proposition de Mme Anne Ladouceur, conseillère de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC d L'Île-d'Orléans, il est unanimement résolu :

D'adopter le règlement n° 2009 – 33 modifiant le règlement de contrôle intérimaire n° 2003 – 10, tel qu'amendé, applicable aux zones agricoles provinciales de la Ville de Lévis et de l'agglomération de Québec.

Référence : Mémoire du 1^{er} septembre 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée

Avis sur le projet de règlement n° 271-08-2009 de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Résolution n° C-2009-66

Sur proposition de M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, appuyée par M. André Demers, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

D'informer le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire :

- Que la Communauté métropolitaine de Québec est favorable à l'extension du périmètre urbain de Saint-Bernard dans la mesure où les bâtiments de la rue Vallée, faisant l'objet de cet agrandissement, seront raccordés à un réseau d'égout sanitaire.
- Que la Communauté métropolitaine de Québec est défavorable à ce que des constructions résidentielles puissent être implantées sur de nouvelles rues en dehors du périmètre urbain de Saint-Lambert-de-Lauzon.

En conséquence, de s'opposer à l'entrée en vigueur du projet de règlement n° 271-08-2009 modifiant le règlement n° 198-04-2005 et ses amendements relatifs au schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC de La Nouvelle-Beauce tant et aussi longtemps que les articles 1 et 2 de ce projet de règlement ne seront pas retirés.

De joindre le mémoire afférent à cette résolution.

Référence : Mémoire du 15 septembre 2009
Responsable : Coordonnateur à l'aménagement du territoire

Adoptée

Diffusion de l'image aérienne 2008

Résolution n° C-2009-67

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

De prendre acte de la fin des travaux et de la disponibilité de l'image aérienne sur la carte interactive métropolitaine.

Référence : Mémoire du 16 septembre 2009
Responsable : Coordonnateur en géomatique – soutien recherche

Adoptée

Demande de prolongation du programme d'acquisition de connaissances des eaux souterraines du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Résolution n° C-2009-68

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté une Politique nationale de l'eau en 2002 ;

ATTENDU QUE cette *Politique* prévoit la mise en valeur et la préservation des eaux souterraines de Québec et qu'un de ses engagements en ce sens est d'entreprendre un inventaire des grands aquifères du Québec ;

ATTENDU QUE le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) a lancé en 2008 un programme d'acquisition des connaissances sur les eaux souterraines du Québec ayant comme objectif de dresser un portrait de la ressource en eaux souterraines ainsi que de développer les partenariats entre les acteurs de l'eau et les gestionnaires du territoire dans l'acquisition des connaissances sur la ressource en eaux souterraines afin de favoriser une saine gestion de la ressource ;

ATTENDU QUE ce programme, d'un budget de 7, 5 M\$ pour cinq ans (2008-2013), est déjà épuisé et que seulement cinq projets ont été retenus au Québec ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec comporte sept bassins versants sur son territoire ;

ATTENDU QUE ces organismes de bassin versant ont tous inclus une action de caractérisation de leurs eaux souterraines respectives ;

ATTENDU QUE la Communauté métropolitaine de Québec juge important que la caractérisation des eaux souterraines soit réalisée sur son territoire ;

Sur proposition de M. Jean-Claude Bouchard, conseiller de Lévis, appuyée par M. Jean-Pierre Bazinet, conseiller de Lévis, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De demander au gouvernement du Québec de renouveler le budget du programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines afin que la Communauté métropolitaine de Québec puisse étudier la problématique des eaux souterraines sur son territoire.

De transmettre la résolution adoptée à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, à la ministre des Finances, aux unions municipales, aux députés de la région de Québec et aux organismes de bassin versant.

D'inviter les organismes de bassin versant faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec à adopter une résolution similaire et à transmettre celle-ci aux instances responsables.

De prévoir au budget 2010 de la CMQ un montant de l'ordre de 25 000 \$, ainsi que pour les années 2011 et 2012, en lien avec les budgets additionnels réclamés au gouvernement dans le cadre de son programme d'acquisition de connaissances sur les eaux souterraines.

Référence : Mémoire du 31 août 2009
Certificat du
Trésorier : CT-2009-228
Responsable : Conseillère en environnement

Adoptée

Demande de financement pour la mise à jour des plans de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord et de la Ville de Lévis

Résolution n° C-2009-69

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a adopté la *Politique québécoise de gestion des matières résiduelles 1998-2008* afin de diminuer les matières éliminées et augmenter les matières valorisées ;

ATTENDU QUE découlant de cette Politique, les MRC, les villes et les communautés métropolitaines ont préparé et adopté des plans de gestion de matières résiduelles (PGMR) ;

ATTENDU QUE le gouvernement provincial a octroyé du financement aux MRC, aux villes et aux communautés métropolitaines pour l'élaboration de leur plan de gestion des matières résiduelles ;

ATTENDU QUE le PGMR de la CMQ Rive-Nord et celui de la Ville de Lévis sont entrés en vigueur en 2005 et que depuis cette année plusieurs mesures, services et programmes ont été mis en place afin d'atteindre les objectifs fixés ;

ATTENDU QUE les municipalités, tant de la Rive-Nord de la CMQ que de la Rive-Sud, ont atteint leur objectif pour la valorisation des matières recyclables et ont déboursé près de 250 M\$ pour la mise en œuvre de leur PGMR respectif ;

ATTENDU QUE selon la Loi de l'environnement, les plans de gestion doivent être révisés à tous les cinq ans par rapport à leur date d'entrée en vigueur et que ceci porte la révision en 2010 ;

ATTENDU QUE le processus de mise à jour comprend l'embauche de consultants, la rencontre de comités et l'organisation de consultations publiques, donc des coûts importants pour les instances municipales en charge des PGMR en plus des dépenses prévues pour atteindre les objectifs de la *Politique* ;

Sur proposition de M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, appuyée par M. André Demers, conseiller de Québec, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

De transmettre au gouvernement du Québec la demande de la Communauté métropolitaine de Québec d'octroyer un financement gouvernemental pour la révision du Plan de gestion des matières résiduelles de la CMQ Rive-Nord et celui de la Ville de Lévis.

De transmettre la présente résolution à la ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parc, à la ministre des Finances, aux unions municipales et aux députés de la région de Québec.

D'inviter les municipalités faisant partie de la Communauté métropolitaine de Québec à adopter une résolution similaire et à transmettre celle-ci aux instances responsables.

D'inviter les autres municipalités responsables de PGMR à adopter une résolution similaire et à transmettre celle-ci aux instances responsables.

Référence : Mémoire du 17 septembre 2009

Responsable : Conseillère en environnement

Adoptée

Appui à la MRC de La Côte-de-Beaupré pour une demande au Fonds municipal vert

Résolution n° C-2009-70

ATTENDU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré désire élaborer un Plan de développement d'une collectivité viable, composé des documents de planification prévus par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, ce qui aura une implication directe sur le territoire ;

ATTENDU QUE la MRC de La Côte-de-Beaupré a déposé une demande de subvention auprès du Fonds municipal vert, géré par la Fédération canadienne des municipalités, pour l'aider financièrement dans sa démarche d'intégration des principes du développement durable à l'ensemble de ses outils de planification ;

ATTENDU QUE cette démarche proposée dans le plan de développement d'une communauté viable est pertinente et permettra d'amener des changements de comportement dans la manière d'occuper le territoire ;

ATTENDU QUE l'objectif de l'exercice est de renforcer le sentiment d'appartenance et de favoriser la collaboration et les échanges entre les différents acteurs de la MRC et ses partenaires régionaux ;

ATTENDU QUE cette démarche permettra à la MRC de La Côte-de-Beaupré et à la Communauté métropolitaine de Québec de mettre le développement durable à l'avant-plan tant en matière de planification du territoire que dans l'ensemble de ses outils ;

ATTENDU QUE la CMQ est elle-même en train de planifier l'élaboration d'un tel plan de développement durable pour l'intégration de ces principes dans ses processus de planification ;

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par M. Marcel Corriveau, maire de Saint-Augustin-de-Desmaures, il est unanimement résolu :

Le préambule de la résolution en fait partie intégrante comme si ici au long reproduit.

D'appuyer la demande de financement au Fonds municipal vert de la MRC de La Côte-de-Beaupré auprès de la Fédération canadienne des municipalités.

Référence : Mémoire du 8 septembre 2009
Responsable : Conseillère en environnement

Adoptée

Bordereau d'information

Résolution n° C-2009-71

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

De prendre acte du bordereau d'information en date du 24 septembre 2009 contenant les points suivants :

- a) États comparatifs des revenus et des dépenses de la CMQ pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2009. Le premier état compare les revenus et les dépenses à ceux de l'an passé pour la même période. Le deuxième état compare les revenus et les dépenses de l'exercice 2009 à ceux prévus au budget 2009 ;
- b) Liste des factures de plus de 25 000 \$ et des factures de plus de 2 000 \$ avec un total de plus de 25 000 \$ pour la période du 1^{er} janvier au 31 août 2009 ;
- c) Procès-verbal du comité exécutif de la CMQ du 21 mai 2009 ;
- d) Procès-verbal du comité exécutif de la CMQ du 3 juin 2009 ;
- e) Courriel adressé à M. Marc Rondeau, directeur général, et à M. Benoît Massicotte, secrétaire, par Mme Chantale Couture, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, daté du 2 septembre 2009 et relatif à l'avis gouvernemental sur le règlement de contrôle intérimaire n° 156 adopté par la MRC de La Côte-de-Beaupré ;
- f) Accusé de réception adressé à M. Henri Cloutier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, par M. Marc Rondeau, directeur général, daté du 28 août 2009 et relatif à une demande d'appui pour l'élaboration d'un plan stratégique de développement durable ;
- g) Copie conforme transmise à M. Marc Rondeau, directeur général, de la lettre adressée à Mme Josée Tremblay, directrice générale de la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale, datée du 20 juillet 2009, communiquant une copie conforme de la résolution adoptée par le conseil de la MRC de Portneuf concernant le projet de plan d'affectation des terres publiques de la région de la Capitale-Nationale ;
- h) Accusé de réception adressé à M. Marc Rondeau, directeur général, par Mme Marlène Delwaide, conseillère politique de Mme Nathalie Normandeau, ministre des Ressources naturelles et de la Faune, daté du 13 juillet 2009 et concernant la résolution C-2009-48 relative à la révision du Plan d'affectation du territoire public ;
- i) Courriel adressé à M. Claude Hallé, adjoint à la direction générale, par Mme Chantale Couture, du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, daté du 8 juillet 2009 et relatif à l'avis gouvernemental sur le projet de règlement n° 01-P-2009 adopté par la MRC de La Jacques-Cartier ;

- j) Lettre de refus, dans sa forme actuelle, d'une demande de financement du projet pilote d'interconnexion des services de transport adapté sur le territoire de la CMQ, datée du 8 juillet 2009 et adressée à M. Pierre Rousseau, Avocat, par M. Jean-Pierre Bastien, sous-ministre adjoint à la ministre des Transports, Mme Julie Boulet ;
- k) Accusé de réception adressé à M. Marc Rondeau, directeur général, par Mme Maryline Tremblay, conseillère politique de la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, daté du 7 juillet 2009 et relatif à la résolution C-2009-47, concernant le choix des pylônes du poste Anne-Hébert ;
- l) Lettre de M. Marc Rondeau, directeur général, datée du 6 juillet 2009 et informant des modifications à l'organisation administrative de la CMQ, adressée aux 28 municipalités et 3 MRC du territoire, au MAMROT, à la CPTAQ, au MTQ, au MDDEP, au MRNF, au MCCCCF, à l'UMQ, à la FQM, à la CMM, au Vérificateur de la CMQ et à la Caisse populaire Desjardins (assurance et finances) ;
- m) Accusé de réception adressé à Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier, par Mme Mélanie Bienvenu pour Mme Ginette Bureau, présidente-directrice générale de RECYC-Québec, daté du 29 juin 2009 et relatif à la résolution C-2009-31 et au bilan 2008 du PGMR de la CMQ Rive-Nord ;
- n) Lettre adressée à M. Michel Giroux, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier, par M. Jean Beaulieu, sous-ministre aux Affaires municipales, aux Régions et à l'Occupation du territoire, datée du 25 juin 2009 et relative à la non-conformité du projet de règlement visant à actualiser les périmètres d'urbanisation, les zones prioritaires de développement et les zones de réserves urbaines de six municipalités, à ajuster la cartographie de certaines aires d'affectation, à modifier certaines dispositions du document complémentaire et à modifier les grilles de comptabilité d'usages ;
- o) Accusé de réception adressé à Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier, par Mme Claudine Metcalfe, conseillère politique de Mme Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, daté du 19 juin 2009 et relatif à la résolution C-2009-31 ;
- p) Accusé de réception adressé à Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier, par Mme Francine Breton, directrice générale et secrétaire-trésorière de la MRC de La Jacques-Cartier, daté du 18 juin 2009 et relatif à la résolution C-2009-31 et au bilan 2008 du PGMR de la CMQ Rive-Nord ;
- q) Accusé de réception adressé à Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier, par M. Guy Charland, coordonnateur – secteur services aux membres – Fédération québécoise des municipalités, daté du 17 juin 2009 et relatif à la résolution C-2009-31 et au bilan 2008 du PGMR de la CMQ Rive-Nord ;
- r) Accusé de réception adressé à Me Pierre Rousseau, secrétaire-trésorier, par M. A. Ibrahim, agent de la correspondance de la direction, au nom de M. Stephen Harper, Premier ministre du Canada, daté du 9 juin 2009 et relatif à la réfection du Pont de Québec ;
- s) Lettre adressée à M. David A. Ullrich, directeur exécutif de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent, par M. Marc Doucet, greffier de la Ville de Rimouski, datée du 10 septembre 2009 et relative à l'adhésion de la Ville de Rimouski à l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent pour l'année 2009-2010.

Adoptée

Modifications au calendrier des séances du conseil

Résolution n° C-2009-72

Sur proposition de Mme Danielle Roy Marinelli, mairesse de Lévis, appuyée par Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

D'ajouter au calendrier des séances du conseil une rencontre le jeudi 15 octobre 2009, à 17 h.

De reporter la tenue de la séance du conseil, prévue le 19 novembre 2009, au 26 novembre 2009, à 17 h.

Référence : Mémoire du 24 septembre 2009
Responsable : Secrétaire

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Le préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré déplore le fait que le MAMROT ne s'offre pas pour rencontrer les élus municipaux relativement au projet de Loi 58 alors qu'il organise deux visioconférences pour les représentants techniques du monde municipal les 30 septembre et 2 octobre 2009. Il demande à ce que la CMQ invite le sous-ministre responsable de ce dossier aux Affaires municipales, aux Régions et à l'Occupation du territoire à venir présenter ce projet de loi au plénier, le 15 octobre 2009, avant la séance publique du conseil, prévue à 17 h.

Période de questions du public

Aucune question du public.

Clôture de la séance

Résolution n° C-2009-73

Sur proposition de Mme Carole Bégin-Giroux, conseillère de Québec, appuyée par Mme Denise Trudel, conseillère de Québec, il est unanimement résolu :

De lever la séance.

Adoptée


VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL


SECRÉTAIRE